



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/39 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 1 – Connaître, Gérer et préserver les ressources - Acquisition de connaissance et suivis ornithologiques - Suivi des oiseaux nicheurs

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie LAUNOY, Pascal MARIE (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia GADY-DUQUESNE, Nicole GODARD, Maryse LE GOFF, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie GIGAN (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine KERVADEC (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HEROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Yves HUET (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Jocelyne LEVAVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien MARION (Apperville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette MIGAULT (Rauville-la-Place), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Gérard VOIDYE (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline AMIEL, Jean-Manuel COUSIN, Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Hubert LEFEVRE, Florence MAZIER, Robert RETOUT, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseils départementaux

Christèle CASTELEIN, Jacques COQUELIN, Marc LEFEVRE

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Thierry LAISNEY (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone EURAS (Neufmesnil), Christophe FOSSEY (Doville), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude HAIZE (Carentan-les-Marais), Dominique JEANNE (Néhou), Jean-Marc JOLY (Hémevez), Jean-Pierre LHONNEUR (Carentan-les-Marais), Stéphanie MAUBE (Lessay), Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Florent SILIERES (Terre-et-Marais), Valérie TORTEL (Gorges), Céline VAQUEZ (Le Désert),



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/39 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 1 – Connaître, Gérer et préserver les ressources - Acquisition de connaissance et suivis ornithologiques - Suivi des oiseaux nicheurs

Codes budgétaires PAP : P3109_ORNITHO

Suivi des oiseaux des marais

Dépenses		Recettes	
617	36 000,00 €	74718 DREAL	13 320,00 €
		7477 FEADER	22 680,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			36 000,00 €

Codes budgétaires PAP : P3110_ORNITHO2

Suivis de l'engoulevent et de la fauvette pitchou

Dépenses		Recettes	
617	6 240,00 €	74718 ETAT	6 240,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			6 240,00 €

Le Parc met en œuvre une politique de connaissance et de suivi de son avifaune depuis 1991. Les études et suivis réalisés permettent de disposer d'un indicateur d'évolution des populations d'oiseaux nicheurs qui participe à l'évaluation de l'évolution du patrimoine naturel. Ces suivis comportent un volet consacré aux espèces à large distribution (méthode des points d'écoute) et un second aux espèces patrimoniales (cigognes, busards, butors, limicoles...).

En 2021 nous réalisons aussi une étude des populations d'engoulevent et de la fauvette pitchou, espèces inféodées aux landes.

Une consultation pour la période 2021-2022 (transition FEADER) a été organisée en fin d'année. Il vous est proposé de retenir le GONm pour un montant total de 72 240 € (66 000 € pour le Lot 1 (dont 36 000 € pour l'année 2021) – Suivi des oiseaux des marais et 6 240 € pour le Lot 2- Etude Engoulevent et Fauvette pitchou.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_39-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Cette action est financée sur des crédits :

- du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) et européens (FEADER) pour le Lot 1 – Suivi des oiseaux des marais,
- du Ministère de la Transition Ecologique (MTE) pour le Lot 2- Étude Engoulevent et Fauvette pitchou.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 137
Saint-Claude-du-Mont
85500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr